

Rapport annuel 2025

## Commission du Fonds en faveur de la formation professionnelle (FFP)

**En 2025, la Commission du fonds FFP s'est réunie à quatre reprises. Au total, elle a approuvé des demandes d'un montant de 258 250 francs suisses.**

En 2025, la commission du fonds a reçu au total sept demandes de prestations, dont une n'a pas été approuvée. Des contributions d'un montant total de 258 250 francs suisses ont été accordées. Les demandes de prestations avaient une chance d'être approuvées si elles présentaient un lien clair avec la formation professionnelle supérieure ou la formation continue à des fins professionnelles, si elles présentaient un intérêt pour l'ensemble de la Suisse et si elles étaient transparentes, compréhensibles et proportionnées sur le plan technique et financier. Les demandes ont été rejetées lorsque le lien avec la formation était jugé insuffisant, que l'utilité se limitait à des sous-groupes, que les offres existantes faisaient double emploi ou que le budget, l'organisation et l'impact n'étaient pas suffisamment présentés.

De plus amples informations sur le fonds pour la formation professionnelle sont disponibles sur le site web de L-drive Suisse.

Au cours de l'exercice 2025, 3 511 factures au total ont été envoyées à des moniteurs de conduite titulaires d'une autorisation valable. À ce jour, 329 personnes ont été exemptées de l'obligation de cotiser sur demande. À la fin de l'année, environ 300 personnes n'avaient ni payé la cotisation au fonds pour 2025 ni déposé de demande d'exemption.

Outre le traitement des factures impayées des années précédentes et des demandes d'exonération pour l'année 2025 parfois insuffisamment documentées, le secrétariat a, en collaboration avec le président, engagé des procédures de recouvrement pour les cotisations impayées. Dans trois cas où les cotisations au fonds n'avaient jamais été versées, une procédure de recouvrement a été engagée. Dans les trois cas, l'opposition formée a été levée par mainlevée, ce qui a permis de poursuivre la procédure de recouvrement en bonne et due forme.

En 2025, les comptes du fonds 2024 ont été vérifiés et approuvés par le SEFRI. Le SEFRI confirme que le FFP utilise les fonds conformément à leur destination et salue sa contribution à la promotion de la formation professionnelle, mais souligne que le capital du fonds dépasse les réserves appropriées et doit être réduit. Afin de réduire les réserves, la commission du fonds a décidé d'élargir le catalogue des prestations, de réviser les directives relatives aux demandes de prestations et de charger l'organisme responsable d'inciter activement les moniteurs de conduite à soumettre des demandes de prestations.

L'augmentation des frais administratifs, évoquée depuis plusieurs années par le SEFRI, est principalement due au faible volume des contributions et aux coûts administratifs élevés liés au recouvrement, aux poursuites, au traitement des demandes de prestations et à la communication externe nécessaire. Dans ces conditions, elle ne peut être réduite que de manière limitée. Le quorum légal continue d'être respecté.

La commission du fonds a pu remplir l'intégralité de ses tâches au cours de l'exercice 2025, conformément au règlement.

L-drive Schweiz | Suisse | Svizzera

Adam Ferrari,  
Président du Fonds en faveur de la formation professionnelle (FFP)